



COMPTE-RENDU SEANCE DU 31 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 31 octobre 2019.

DECIDE A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2019

Réhabilitation de l'ancien lycée Joseph CRESSOT et transformation en école primaire ainsi qu'en locaux de restauration de l'activité périscolaire - Sollicitation Grand Est

De solliciter une participation financière de la Région Grand Est dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien Lycée CRESSOT. Cette subvention vise uniquement la partie périscolaire sur laquelle la Région peut accorder sa participation.

Convention d'utilisation des locaux - Vie et Culture

De mettre à disposition de l'association Vie et Culture des locaux au sein du Centre social Louise Michel et à signer la convention régissant les modalités correspondantes.

Lancement procédure révision allégée PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation

De prescrire la révision allégée N°1 du PLU, avec pour objectifs, d'ajouter une vocation de loisirs à une zone N Naturelle, et ainsi créer un secteur NI Naturel de loisirs et de supprimer une vocation loisirs à une zone Naturelle qui demeurera Naturelle

De définir conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- Par Affichage du projet dans le hall de la mairie,
- Sur les Panneaux d'affichage dans la ville,
- Sur le Panneau lumineux,
- Dans la Presse locale,
- Sur le Site internet de la ville,
- Sur un registre de concertation pour recueillir les observations du public.

D'associer les personnes publiques associées prévues au titre des articles L.132-12 et L132-13.

Décision modificative n°1-2019

De procéder à la décision modificative, afin d'inscrire les crédits nécessaires au solde des travaux sur le quartier République, aux dépenses liées au P3R, ainsi qu'aux dépenses liées à la révision allégée du PLU.

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
202.OPNI.020	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	12 000.00 €	1328.411	Subventions Autres	9 000.00 €
21318.OPNI.020	Autres bâtiments publics	35 000.00 €	1328.816	Subventions Autres	30 000.00 €
2315.104.822	Voiries diverses	- 38 000.00 €	1323.212	Subvention	400 000.00 €
2315.142.824	Quartier République	440 000.00 €	1342.822	Amendes de police	10 000.00 €
TOTAL		449 000.00 €	TOTAL		449 000.00 €

Révision statutaire - rétrocession de la compétence supplémentaire « aménagement et entretien des usoirs » aux communes

- De valider le principe de modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien usoirs » aux Communes membres à compter du 01/07/2020 ;
- De valider la modification des termes de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées entre la CCAM et les Communes dans le cadre du dispositif des enveloppes de travaux de requalification et d'enfouissement des réseaux secs en fixant au **30/06/2020, au lieu du 31/12/2019**, la date butoir de mobilisation de la dotation allouée par la CCAM ;

Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2019

De solliciter une nouvelle aide auprès de la Préfecture dans le cadre du développement du système municipal de vidéo protection. L'acquisition d'une nouvelle camera nomade est justifiée. Elle permettra d'améliorer l'efficacité des enquêtes de la Gendarmerie en partenariat avec la Police Municipale, le cas échéant.

Contrat d'assurance des risques statutaires - modification à compter du 1^{er} janvier 2020

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la formalisation de la décision de l'assemblée délibérante concernant l'évolution des taux (et le cas échéant des garanties).

De prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

A 21 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE ET 1 ABSENTION

Acquisition foncière - Guélange parcelle 129 section 26

- à faire l'acquisition de ladite parcelle et à utiliser les services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse,
- à l'inscrire au Livre Foncier en tant que chemin rural.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAILLÉE

